

## Condition d'accès aux épreuves :

- Être âgé de 17 ans révolus au jour de l'examen ou avoir une demande de dérogation ou être émancipé
- Être reconnue médicalement apte
- Être titulaire du PSE 1 ou passage au cours de la formation

# BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

## RENTRÉE SEPTEMBRE 2020

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique permettant de surveiller des piscines et des plages publiques ou privées



Prévention



Surveillance



Intervention

### Comment s'inscrire ?

#### Rendez-vous :

- sur [alm-formation.fr](http://alm-formation.fr), onglet "formation" puis "BNSSA"
- OU
- sur notre page Facebook "Aquapôle"

#### Télécharger les documents :

dossier d'inscription  
règlement de la formation

#### Ces documents sont à compléter et à renvoyer à :

ALM Sport Formation, Espace CREATIS, ZA Du bois de la Chocque,  
6 avenue Archimède, 02 100 Saint-Quentin  
site internet : [alm.formation.fr](http://alm.formation.fr)  
03 23 60 69 36  
email : [alm-sport-formation@orange.fr](mailto:alm-sport-formation@orange.fr)

### Le candidat au B.N.S.S.A doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

#### 1/ Dépôt du dossier d'inscription avant le : **22 septembre 2020.**

Pré-rentree le 29 septembre 2020 à 18h30 dans les locaux du centre aquatique Aquapôle à Amiens puis positionnement à la piscine à 19h15 ( test de niveau ) .

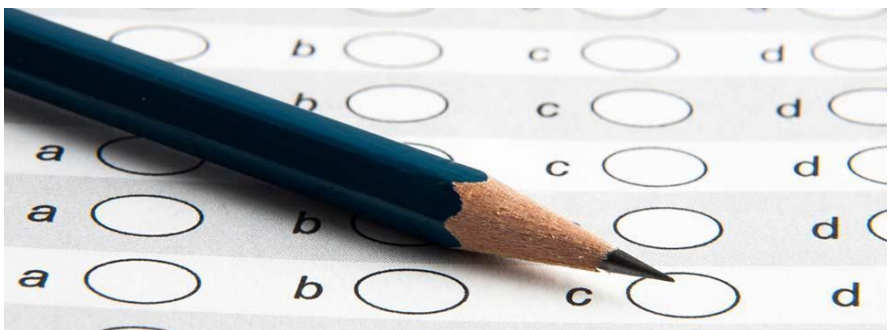
**2/ Durée de la formation :** du 6 octobre 2020 au 31 mai 2021 ( en fonction de la date de l'examen fixée par les services de l'État ) au sein du centre aquatique Aquapôle à Amiens, les mardis de 19h00 à 21h00 hors vacances scolaires.

**3/ PSE1 :** sur 2 week-ends en janvier durant la formation

**Tout dossier incomplet à la date d'échéance : 22 septembre 2020  
ne sera pas pris en compte**

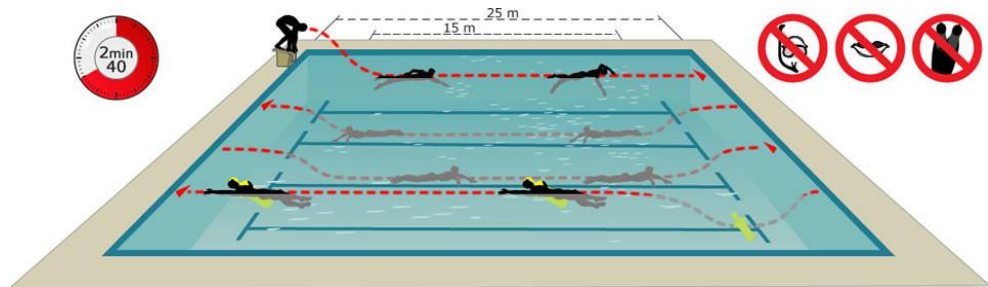
## Les épreuves de l'examen :

### 1/ Un QCM de 40 questions : Obtenir 30 bonnes réponses



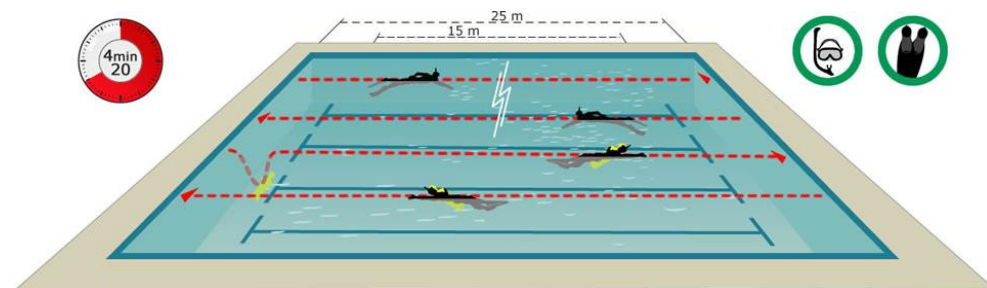
### 2/ Parcours de sauvetage 100m :

25m nage libre en surface suivi de deux parcours de 25m, comprenant chacun 15m en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ; une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80m et 3,70m de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25m, visage hors de l'eau. Si le visage du mannequin est immergé plus de 3 secondes sur toute l'épreuve, le candidat est éliminé. Temps éliminatoire de deux minutes et quarante secondes.



### 3/ Parcours de sauvetage 250m :

L'épreuve consiste en un parcours de sauvetage avec cet équipement, sur 250m, en bassin de natation. Le candidat part du bord du bassin avec son matériel à la main. Au signal de départ, il doit s'équiper, avant ou après avoir plongé. S'il décide de s'équiper dans l'eau, son équipement doit être en place avant qu'il ne franchisse la ligne des 5m. Il doit ensuite effectuer un 200m en nage libre avec palmes, masque et tuba obligatoires durant toute cette distance. Si le candidat rencontre un problème de matériel, il le résout sans prendre appui sur le bord ou au fond de la piscine. Il doit ensuite remorquer un mannequin sur 50m, étant alors autorisé à ne plus utiliser le masque et le tuba sur cette distance. Temps éliminatoire de quatre minutes et vingt secondes, temps d'équipement inclus.



### 4/ Secours auprès d'une victime :

Cette épreuve consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord. La victime saisit le sauveteur de face. Après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité. Pendant le parcours le sauveteur rassure la victime. Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel. Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

